

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.C. DE ST-JEAN-D'ANGELY

Prélèvement	00133483	Commune	SAINT-JEAN-D'ANGELY
Unité de gestion	0149 - A.C. DE ST-JEAN-D'ANGELY	Prélevé le	mardi 30 août 2022 à 08h45
Installation	UDI 000127 - R. DE ST-JEAN D'ANGELY	par	A. AZAM
Point de surveillance	0000000205 QUARTIER NORD	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	Alin-Agri	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	22 °C			
Température de l'eau	24,9 °C		25	
pH	7,3 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	<0,05 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	<0,05 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
 Code SISE de l'analyse : 00133432 Référence laboratoire : 22LH-9455-1
 Type de l'analyse : D1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	0,2 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,4 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	685 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	10 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00133483)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Le jour du prélèvement il a été noté l'absence de désinfectant. Il est impératif de maintenir un taux de chlore au moins égal à 0,1 mg/l pour garantir à l'eau sa potabilité et ainsi éviter tout risque pour la santé de ses consommateurs.

La Rochelle, le 2 septembre 2022
 Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT